

Le premier nous rendrait la ligne directe de Paris à Toulouse.

L'autre, tout entier dans la vallée du Lot, où déjà vous le savez, nous construisons un chemin de grande communication presque en palier (2 millimètres par mètre), pourrait s'établir dans les meilleures conditions de pente. Il serait apte à la fois aux trajets rapides pour les trains de voyageurs et à l'organisation de grands convois de marchandises, qu'il transporterait par conséquent à des prix tout-à-fait économiques.

Par cette voie ferrée, les produits des grandes usines de la partie supérieure du Lot, descendant vers la Garonne et à Bordeaux, seraient exonérés de l'augmentation de parcours de 58 kilomètres, qu'ils subiront par Montauban, — de l'augmentation de parcours et de frais de traction que leur imposera le détour par Brives, avec ses pentes de 16 millimètres.

Les marchandises expédiées de Bordeaux pour le Cantal et l'Aveyron reprendraient à transiter par le département du Lot.

La distance entre le bassin houiller de l'Aveyron et les minerais du Lot inférieur, serait ramenée de 264 à 148 kilomètres, au grand profit des établissements du haut de la rivière — et des hauts fourneaux de Duravel et de Libos, qui pourraient être remis au feu.

Enfin, comme vous le faites remarquer avec tant de portée, ce chemin de fer, qui conduirait nos produits par Libos et Aiguillon, à Bordeaux; par Capdenac et, de là, par Figeac et Maurs, sur le marché de l'Auvergne, — « en se soudant à Rodez avec le chemin de fer projeté de Rodez à la Méditerranée, » ouvrirait, par votre département, au commerce un débouché nouveau entre Bordeaux et Marseille et nous assurerait le bénéfice du transit énorme qui en serait la conséquence.

Toutes les considérations se réunissent donc en faveur de ce tracé, qui répond à des besoins trop vrais et trop considérables pour ne pas recevoir dans un bref avenir la consécration du gouvernement.

Beaucoup de départements, que je pourrais citer, ont obtenu des voies de communication rapides pour des intérêts moins importants, je n'hésite pas à le dire, que les nôtres. Rien dans notre demande n'est donc excessif, Monsieur le Député. Votre projet est vaste, je suis heureux qu'on ne puisse le nier : s'il n'a pas semblé trop hardi, dans le premier moment de surprise, tout au moins est-il nouveau par son étendue comme dans ses combinaisons ; mais qu'on l'étudie sous tous les aspects qui ressortent de votre lettre, que l'on entre au vif du sujet, et je suis assuré que la réclamation que vous soulevez en faveur de ce pays sera reconnue juste, légitime et dégagée de toute exagération.

Elle a ce grand avantage, en outre, de réunir en un seul faisceau les forces, divisées jusqu'à ce jour, du département, et de les mener toutes ensemble contre des obstacles, si nous en avons à surmonter, qui s'aplaniraient quand ils seront envisagés de sang froid et qu'on les abordera, comme vous le conseillez, avec résolution.

Ce n'est pas que les difficultés ne soient peut-être un peu réelles en ce qui concerne le chemin de fer de Gramat à Montauban par Cahors. Quand je considère que nous sommes placés, par un concours fatal de circonstances, entre deux déviations de la ligne directe, l'une et l'autre construites à grands frais, partant l'une et l'autre de Limoges pour aboutir l'une et l'autre à Montauban, je me prends quelquefois à me demander si la justice de notre cause pèsera assez dans la balance pour nous faire accorder la troisième direction que réclament nos vœux et nos besoins.

Je crois avec vous, Monsieur le Député, qu'on finira par reconnaître que le plus court chemin d'un point à un autre est encore la ligne droite. Je crois qu'on n'imposera pas toujours à l'échange des produits des départements échelonnés sur la route de Paris à Toulouse, des augmentations de parcours de 59 et 56 kilomètres. Si les choses étaient entières, si l'on avait table rase, je ne doute pas qu'on ne nous conservât aujourd'hui le transit séculaire de la Route Impériale N° 20 : on ne nous enlèverait plus, pour le porter à d'autres, le mouvement de marchandises et de voyageurs qui était un des éléments de notre richesse. Mais, malheureusement, nous n'en sommes plus là. Pourra-t-on, pendant un

pour les heureux vivants du quinzième siècle. Les cloches de toutes les églises lancent dans l'air leurs plus joyeux tintements, et le peuple, masqué ou travesti, se porte en foule à la Grève pour voir le feu de joie; à la chapelle de Brague pour la plantation de mai; au Palais de Justice pour la représentation du *Mystère*. Qu'est-ce qui met donc ainsi « en émotion tout le populaire de Paris? » C'est la Fête des Fous!

En ce jour solennel, l'âne quittait son étable; toutes sortes d'honneurs étaient prodigués à cet emblème de la sobriété, de la douceur, de l'utilité; on le couvrait de magnifiques ornements, on chantait des hymnes, en son honneur. La foule bruyante procédait ensuite à l'élection du *Pape des Fous*. — Chacun se rappelle involontairement cette célèbre fête des fous de 1482, si curieuse et si bien retracée dans *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo. Il nous semble voir encore, dans la grande salle du palais, ce malheureux Pierre Gringoire, pâle, et debout devant l'estrade, faisant de vains efforts pour attirer sur son *Mystère* l'attention des spectateurs; cet imposant Jacques Coppenole, qui propose aux *escholiers* turbulents d'élire un pape des fous, à la manière de Gand, son pays; la proposition

certain temps tout au moins, ne pas tenir compte des faits accomplis?

Là est mon inquiétude, et, tout en réclamant qu'il nous soit fait justice, avec la conviction profonde qu'elle nous sera rendue, j'hésite à penser qu'elle puisse être absolument immédiate.

Quant au chemin de fer que vous tracez si heureusement dans la vallée du Lot, je ne vois de ce côté ni obstacles graves à renverser, ni résistances d'intérêts vrais ou factices à combattre. Les choses, dans cette direction, sont absolument entières, et loin que nous y trouvions des faits accomplis contre nous, la combinaison que vous indiquez permettrait à l'état de renoncer, en ce qui touche la navigation du Lot, à des travaux que beaucoup d'esprits sérieux regardent comme tout à fait illusoires et dont la réussite est encore un problème demeuré sans solution jusqu'à ce jour.

Le hasard heureux de notre position, comme vous le dites si bien, nous a placés, sur la ligne de Bordeaux à Marseille par Rodez, et c'est dans notre vallée du Lot que devra se prolonger forcément la communication nouvelle qui est réclamée à la fois par le commerce des deux mers, par les industries de la Provence, du Bas-Languedoc et du Rouergue.

La création d'un chemin de fer, ou, pour mieux dire, d'un réseau de fer de Rodez à la Méditerranée et à Marseille, préoccupe, dans ce moment, au plus haut degré, les populations de l'Aveyron, de l'Hérault, du Gard, et des Bouches-du-Rhône. Il n'est pas une ville de ces départements, pas un centre d'industrie, de commerce ou de production agricole qui ne s'émue. Du Vigan, de Montpellier, de Lodève, à Millau, à Saint-Affrique, des députations sont envoyées pour prendre part à l'enquête ouverte, discuter la valeur comparative des études faites et des tracés mis en présence, enlever, si je puis dire, les déductions logiques et nécessaires. Cette activité, cette ardeur d'un pays qui ne s'abandonne pas, auront leur récompense. Une soumission sérieuse a été déposée, et bientôt il sera décidé que cette voie nouvelle sera fixée et la ligne décrétée avec ses divers embranchements.

Il y aura donc, très-prochainement, un réseau ferré partant de Capdenac, ou la ligne de Brives à Montauban, pour se diriger, d'une part, en Auvergne et à Clermont par Figeac, Maurs et Aurillac; de l'autre, à Millau par Rodez, puis, de là, par Saint-Affrique — à Graissessac, Béziers, Narbonne, le Roussillon et l'Espagne, — à Agde et au port de Cette, — à Nîmes, le Gard et Beaucaire, — à Lodève et Clermont-l'Hérault, Montpellier, Palavas et la ligne abrégée de Cette à Marseille par le littoral.

Que manquera-t-il pour que ce réseau si important soit rattaché à la Garonne et à Bordeaux?

Vous avez donné la réponse, Monsieur le Comte: — Il manquera seulement le chemin de la vallée du Lot.

Et même, lorsque l'embranchement de Cahors à Libos sera décrété et construit, lorsque nous pourrions utiliser la ligne de Périgueux à Agen, depuis Libos jusqu'à Villeneuve-sur-Lot, il n'y aura plus à ouvrir que les deux lacunes de Villeneuve à Aiguillon, de Cahors à Capdenac.

Il suffit de ce simple énoncé pour montrer que ces lacunes disparaîtront par la force même des choses, par l'action prompte de la nécessité la plus impérieuse.

Le chemin de fer de Capdenac à Aiguillon, qui satisfait à nos intérêts les plus grands, est la conséquence obligée du développement de l'industrie méridionale, de l'activité sans cesse croissante du port de Marseille, et de la nécessité d'ouvrir entre ce grand port, nos provinces du Centre et du Sud-Ouest et Bordeaux, une nouvelle communication rapide, destinée à faciliter l'écoulement de produits de toute sorte, que les voies actuelles ne suffisent déjà plus à transporter.

Pour l'obtenir, le département du Lot n'a donc pas besoin d'attaquer des situations acquises, de viser à déplaquer des courants commerciaux, des relations établies. Fort de la valeur de ses intérêts relevée par la toute-puissance de l'intérêt général, il lui suffira de suivre vos conseils, c'est-à-dire, de se maintenir uni et d'agir résolument. Qu'il se maintienne uni comme le Cantal, qui, malgré de vives résistances, vient de s'assurer, par son union compacte, le tracé d'Aurillac à Figeac par Maurs. Qu'il agisse résolument comme le Rouergue et le Bas-Languedoc, qui devront à cette résolution et à leur énergie persévérante le réseau de Capdenac, Rodez et Millau à la Méditerranée et à Marseille.

Quand la première section — celle de Libos à Cahors —

est adoptée... Voyez à la lucarne ces grimaces hideuses. Voyez enfin cet affreux Quasimodo, beau de laideur, comme lui disait Coppenole, qui n'a qu'à se montrer pour être unanimement élu.

La fête des fous, qui existait depuis un temps immémorial, se soutint, malgré les bulles d'excommunication d'Innocent III, jusqu'à la fin du seizième siècle.

C'est encore au moyen-âge que nous voyons cette brillante fête des Vendanges. Bacchus y apparaissait, au milieu des chants, des rires, des clameurs d'une multitude enthousiaste, monté sur un char superbe, tenant d'une main une coupe dorée, de l'autre le vin qui l'a fait dieu; à ses côtés dansaient de furieuses bacchantes. Le vieux Noé venait ensuite, et le char doré de la déesse Cérès entouré de moissonniers armés de leurs faucilles, fermait le cortège.

Rien ne peut nous donner, de nos jours, une idée de ces fêtes, triviales, soit; grossières, nous l'accordons encore, mais qui, au moins, signifiaient quelque chose.

Il ne faut pas cependant être injuste; il existe encore aujourd'hui, dans un vaste état, une fête qui a une grande analogie avec les réjouissances

sera accordée, le reste suivra de soi; la section de Cahors à Capdenac, comme celle de Villeneuve-sur-Lot à Aiguillon.

Notre commerce avec Bordeaux et l'Auvergne grandira alors dans la plénitude de ses moyens d'action, et le transit énorme qui s'opérera par la vallée du Lot entre Bordeaux, le Rouergue, le Bas-Languedoc et la Méditerranée sera pour le Quercy la source d'un développement que nous devrions à votre dévouement aux intérêts de ce pays, à la décision de votre initiative.

Alors aussi il nous deviendra plus facile d'arriver au rétablissement de la ligne directe de Paris à Toulouse. Les pays riches et développés ont à faire valoir des raisons puissantes qui leur feraient défaut quand leur fortune ou leur activité était encore restreinte. Lors donc que le mouvement aura grandi chez nous, quand notre ardeur, ranimée par la prospérité croissante qui nous aura été ménagée par vos soins, pourra faire compter avec elle, on n'aura plus à nous opposer, en ce qui concerne la ligne de Gramat à Cahors, cette insuffisance de tonnage qui vous a frappé, qui pourrait faire hésiter de puissantes bienveillances, des convictions jusque là arrêtées, et qui semble devoir retarder peut-être l'accomplissement de l'acte de justice auquel nous attachions tous l'un de nos meilleurs desirs.

Mais ce retard ne saurait être que momentané; notre bon droit cessera d'être méconnu, et nous arriverons à la réalisation successive de toutes les parties du vaste projet dont vous venez de poser les bases.

Vous nous ouvrez la voie, Monsieur le Député; vous nous montrez nettement le but: le pays n'hésitera pas; il appliquera toutes ses forces dans la direction que vous lui indiquez. Me permettez-vous de la préciser en deux mots qui rendront mieux ma pensée?

Aujourd'hui, le chemin de Capdenac à Aiguillon, par Cahors et Libos;

Demain, celui de Gramat à Montauban, par Cahors.

Pour moi, Monsieur et cher Député, c'est avec bonheur que j'apporterai à la mise en pratique de vos grandes idées ce qui peut me rester d'activité, de vouloir et d'énergie. Je ne sache pas pouvoir servir plus utilement l'Empereur qu'en me consacrant tout entier avec vous au développement de la prospérité du département dont Sa Majesté a daigné me confier l'administration. Mais, pour atteindre le but que vous lui avez signalé, le département du Lot a surtout besoin de votre force, du concours de votre excellent collègue au Corps législatif, du haut patronage de notre illustre Maréchal.

Avec d'aussi puissants appuis, il aura foi dans les succès, et c'est avec décision qu'il emploiera selon vos conseils son activité, sa persévérance et son courage, comme c'est avec une confiance absolue qu'il vous remet la défense et la protection de ses intérêts, le soin de la réalisation de toutes ses espérances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur et cher Député, la nouvelle assurance de ma haute considération et de mon cordial dévouement.

Le Préfet du Lot, MONTAUBAN.

BULLETIN

Le ministère italien, en butte à des interpellations qui lui paraissent déloyales, répond qu'on l'accuse à tort, tantôt de provoquer les démonstrations, tantôt de tolérance envers les comités de *Provedimento*.

« Le gouvernement dédaigne de semblables accusations, dit M. Ricassoli; et en ce qui concerne les comités, le statut assure au pays le droit de réunion. La voie que le gouvernement devait suivre était nettement tracée. Il devait se renfermer dans une stricte légalité, tout en se préoccupant du but que les comités se proposaient; il s'est convaincu que ce but ne pouvait causer aucun danger pour le pays. Le gouvernement veille par tous les moyens possibles, il organise la sûreté publique. Si la liberté se trouvait compromise, il n'hésiterait pas à proposer des lois exceptionnelles; mais on ne peut pas appeler désordre quelques agitations utiles maintenant à l'esprit public. »

M. Macchi, membre du comité de Gènes, déclare formellement que les comités ne font pas d'entraves. Après une vive discussion, la Chambre prend acte des déclarations du Ministre et elle passe à l'ordre du jour.

Le Pape, dont la santé, disait-on, était mauvaise, a voulu démentir ce bruit, en se promenant longuement, à pied, sur le mont Pincio.

La reconnaissance du royaume d'Italie, résolue par le cabinet de Berlin, sous certaines réserves en ce qui concerne Rome et Venise, n'a pas encore été signée par le roi de Prusse.

Dix-sept condamnations à la peine de Sibérie viennent encore d'être prononcées en Pologne. Parmi les condamnés se trouve le prince Pedroic, les comtes Bzewski, Kossakowski, etc. Cette nouvelle, parvenue à Berlin, le 26 février, est probablement antérieure à l'ordre du lieutenant de Pologne, daté du 24, qui mettait fin aux enquêtes pour délit commis avant la proclamation de l'état de siège.

Le 19 février, s'est formée, à Varsovie une société pour la construction des cités ouvrières. Les principaux membres sont le prince Sapięha, le comte Lamowski, les banquiers Rosen et Rawicz. On attend l'autorisation du gouvernement.

A la suite d'une allocution religieuse et patriotique que Mgr Felinski a prononcée dans la cathédrale, plusieurs habitants notables de Varsovie, connus par leur dévouement à la nationalité polonaise, parmi lesquels se trouvait le comte André Zamojski, ancien président de la société agricole, lui ont fait une visite. Ils ont voulu par cette démarche, rendre hommage à la loyauté, à la piété et au patriotisme incontestable du Prélat.

Fuad-Pacha doit soumettre ces jours-ci à la décision souveraine son plan financier. On annonce de nouveaux impôts sur le sel et le tabac ce qui doit créer des ressources suffisantes pour payer les emprunts étrangers. Les offres d'emprunts par des maisons de Londres et de Paris ne doivent être acceptés qu'après la publication du plan financier.

On s'attend, à Constantinople, à voir surgir au printemps prochain de graves événements. Ali-Pacha subit plus que jamais l'influence autrichienne.

Toutes les nouvelles parvenues jusqu'à ce moment, de l'intérieur du royaume de Grèce, sont satisfaisantes pour l'ordre et la tranquillité publique; partout la révolte de Nauplie a été réprimée et maudite, les conseils municipaux envoient de toute part des adresses de dévouement et de fidélité au trône, pour la défense duquel les populations se présentent en armes compactes et empressées. Nous devons donc considérer comme fautive la nouvelle d'une dépêche privée qui assure que l'insurrection grecque augmente.

Les succès de nos troupes en Cochinchine continuent. Nos troupes ont enlevé un camp retranché occupé par la garde du roi qui a pris la fuite. Les Français ont trouvé deux cent cinquante cadavres brûlés dans les prisons de Biara.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Munich, 27 février
Les nouvelles arrivées d'Athènes par la voie officielle

ferment la marche et donnent au peuple des spectacles plus ou moins grotesques.

« Le gouverneur s'avance vers la porte orientale de la ville, comme s'il voulait aller à la rencontre du printemps, et de là il retourne à son palais, dans le même ordre. Lorsqu'il est arrivé, on dépouille le buffle de tous ses ornements, on tire de son ventre un nombre prodigieux de petits buffles d'argile, et on les distribue à tout le peuple. On met en pièces le grand buffle, et les morceaux en sont également distribués. Le gouverneur termine la cérémonie par un discours à la louange de l'agriculture et par une exhortation. »

Dans tous les autres pays du monde, le carnaval est en pleine décadence. A-propos, sel attique, intrigues, qui le caractérisaient jadis, tout cela a disparu, pour faire place à d'insignifiantes mascarades. Il ne lui reste plus le moindre reflet de sa grandeur passée; le Carnaval est retombé dans l'enfance, c'est-à-dire dans sa dissolution primitive.

Avant de nous quitter, chers lecteurs il me prend fantaisie de vous conduire un peu à travers le monde, de vous faire visiter, par exem-

cielle annoncent que la révolte ne fait pas de progrès et que les troupes royales ont livré aux insurgés trois combats dont l'issue a été heureuse.

Berlin, 27 février.
Le Journal de Dresde d'aujourd'hui, assure dans une correspondance de Vienne, considérée comme ffoiceuse, qu'au sujet d'une proposition collective pour régler la question de la Constitution hessoise, l'Autriche s'est entendue avec la Prusse, à qui, par des délibérations confidentielles, les autres Etats de la Confédération ont assuré leur adhésion.

Turin, 26 février.
Le vicaire capitulaire et le clergé de Messine signent une adresse respectueuse au Pape, dans le but de démontrer la nécessité de la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. Ils expriment la confiance que le Pape acceptera les sages propositions de l'Empereur des Français et du roi d'Italie. L'exemple de Messine sera probablement suivi par le clergé de toute la Sicile.
L'emprunt italien est à 69 25.

Hermanstadt, 27 février.
Hier trois cents habitants se sont spontanément réunis dans un hôtel et ont célébré l'anniversaire de la Constitution du 26 février. Des toast ont été portés à l'Empereur, à M. de Schmerling, à l'armée et à la Constitution de l'Empire. On annonça l'entrée de la Transylvanie dans le Reichsrath.

Saint-Petersbourg, 27 février.
Le Journal de Saint-Petersbourg d'aujourd'hui, dit à l'occasion de la discussion relative à la Pologne dans le Sénat français, que l'avenir prospère et le bien-être de la Pologne sont assurés si les intentions bienveillantes de l'Empereur sont secondées par la raison et le sentiment du devoir des Polonais. Il dépendra de la Pologne, elle-même d'atteindre une prospérité aussi grande que possible, mais le respect seul des traités et des droits peut amener le progrès et les améliorations dont l'Empereur a pris l'initiative, autrement il n'y aurait que des déceptions cruelles.

Vienne, 27 février.
L'Empereur confère à M. de Schmerling le grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Pour célébrer l'anniversaire de la promulgation de la Constitution, on a chanté hier un Te Deum dans la cathédrale. Les députés Polonais et Czèches étaient absents. Une représentation extraordinaire a été donnée le soir au théâtre. L'Empereur y a été reçu par des acclamations enthousiastes.

Madrid, 26 février.
Dans le Congrès, le Ministre de Fomento a combattu vivement la ligne des Alduides. La Epoca la croit dangereuse pour la défense du territoire. La discussion continuera.

Dans la séance du 26, au Sénat, le prince Napoléon a protesté énergiquement contre les paroles de M. de Boissy, qui avait levé le drapeau de la branche cadette en face de la branche aînée.

« Mes devoirs, mon dévouement à l'Empereur et à son fils, une affection qui ne s'altère jamais, a dit le prince, font justice de semblables allégations. » (Approbation.)

M. Billault a défendu les mesures contre la Société de Saint-Vincent-de-Paul qui, a-t-il dit, n'est pas française et qui exercerait un pouvoir occulte impossible à tolérer.

M. Billault regrette l'excitation religieuse qui s'est produite et la difficulté d'un accord entre l'Etat et l'Eglise. Le gouvernement est disposé à donner satisfaction aux droits et aux tendances des esprits religieux, mais il défendra énergiquement les droits de l'Etat.

Ce discours a reçu l'approbation du Sénat. Le paragraphe 2 a été adopté. *Constitutionnel*

ple, la joyeuse Italie, la superbe Albion, pendant le carnaval. Ne vous effrayez pas, le voyage ne sera pas long, nous marcherons vite, plus vite que l'électricité! Puisse notre marche rapide empêcher l'ennui de nous atteindre. Le voyage remplira, du reste, les deux conditions essentielles de Xavier le Maître : il sera peu coûteux, et à l'abri du moindre accident.

Nous voici déjà à Rome, le soir du mardi gras. Les ombres de la nuit enveloppent à peine la Ville Eternelle, que de tous les côtés apparaissent de joyeux jeunes gens tenant une petite bougie allumée. Peu à peu le nombre augmente; en même temps que la lumière, le bruit devient plus intense; bientôt Rome entière est en feu et ses murs antiques raisonnent de clameurs étourdissantes. La foule est immense, et chacun, tout en préservant la sienne, s'efforce d'éteindre la bougie de son voisin. C'est le jeu du *moccoli*.

Tout-à-coup les lumières s'éteignent, et toutes les rues de Rome, naguère si bruyantes et si animées, deviennent instantanément silencieuses et désertes. — Le premier jour de Carême vient de paraître!!!

Et Venise!... cette Venise d'or, dont les folies du Carnaval n'avaient pas d'égaux autre-

Nous reproduisons la lettre suivante, écrite par M. Bartholony à un journal de province au sujet de la conversion. Cette lettre est un résumé très-clair, très-pratique et très-éclairé des opinions que nous avons nous-même émises sur cette importante mesure. Ceux qui sont au courant de l'histoire financière de ce temps-ci n'ignorent pas qu'avant de consacrer à la grande industrie des chemins de fer son intelligence et son esprit d'initiative, M. Bartholony avait été mêlé aux grandes opérations de finances et que, sous la restauration, il avait été associé de haut aux conversions projetées ou exécutées par M. de Villèle.

Eugène FORCADE.

Paris, 17 février 1862.

« Monsieur le Rédacteur,
» Vous me faites l'honneur de me demander mon opinion sur la conversion facultative des rentes au nom de plusieurs actionnaires d'Orléans, de votre ville qui, dites-vous, ont confiance en moi et sont disposés à se décider, dans un sens ou dans l'autre, d'après le conseil que je leur donnerai. Je ne puis qu'être flatté d'une pareille démarche de leur part et je vous prie de leur en faire mes sincères remerciements.

« Quant à mon opinion, elle est très-tranchée. Je trouve que le Gouvernement fait aux rentiers qui veulent rester rentiers un véritable pont d'or et que bien mal avisés sont ceux qui n'en profiteront pas. Mon opinion est tellement arrêtée à cet égard que, sans deux considérations principales et dominantes : la première, que l'unification de la dette est une mesure de crédit de la plus haute importance; la seconde, que le 4 1/2 est possédé par des établissements de bienfaisance et une multitude de petits rentiers, sans ces deux considérations majeures, dis-je, j'aurais trouvé les conditions de la conversion trop onéreuse à l'Etat et j'aurais regretté tout partisan de la réduction de la dette publique que je suis, que le gouvernement n'eût pas attendu des circonstances plus avantageuses pour opérer à des conditions plus avantageuses pour l'Etat.

« En fait, moyennant l'abandon, tout calcul fait, d'un vingtième environ de son revenu, le rentier 4 1/2 p. 0/0 s'affranchit de tout risque d'une réduction ultérieure, à moins que son capital ne soit augmenté d'une somme de 50 p. 0/0. C'est donc une transaction des plus avantageuses pour lui.

« Ceux qui n'y souscriront pas seront très-probablement réduits de 1/2 p. 0/0 et cela avec une augmentation de capital nominal de 33 p. 0/0 seulement.

« Il suffirait pour cela que le cours du 3 p. 0/0 s'élevât aux environs de 75 fr. Or, la paix aidant et l'équilibre du budget rétabli véritablement, cela devra arriver avant qu'il soit longtemps et alors, malheur aux récalcitrants de la conversion facultative.

« Certaines personnes, dit-on, s'imaginent qu'après le 6 mars, il y aura beaucoup de rentes à vendre et que la baisse devra infailliblement s'en suivre. Je crois tout le contraire : les exemples cités à l'appui d'une baisse probable ne sont pas du tout concluants.

« En effet, si en 1525, après la conversion Villèle, le 3 p. 0/0, de 75 tomba momentanément et descendit jusqu'à 60, ce fut la suite et la conséquence d'une crise effroyable en

fois, dont les réjouissances impossibles à décrire attiraient des curieux de tous les pays du monde; cette Venise célèbre par les orgies continuelles, la licence sans bornes, le jeu effréné, les prostitions sans fin qui s'y produisaient à l'éblouissante clarté des splendides gondoles, que fait-elle aujourd'hui?... Elle soupire! en nous montrant les lourdes chaînes que ses plaisirs lui ont eux-mêmes forgées.

« Terre!!! Les blancs rochers britanniques s'offrent à nos regards; un millième de seconde et nous voilà dans l'immense capitale de l'Angleterre. — Excusez-moi, chers lecteurs, si je vous fais faire des sauts un peu brusques; mais je voulais à tout prix arriver à Londres pendant les carnivals. Voyez cette multitude de cercueils animés qui courent la ville... Oh! n'avez point de peur! les morts ne reviennent pas plus à Londres qu'ailleurs; ce sont bien les plus gais vivants de la capitale que vous auriez vu promener sous cet étrange déguisement, il y a quelques années à peine, dans la riante Albion.

« Et maintenant, aimables compagnons de voyage, comme je ne voudrais pour rien au monde vous donner le spleen; nous allons rentrer dans notre belle France.

Angleterre qui affecta les fonds Anglais dans de bien plus grandes proportions.

« Et en 1852, après la conversion Bineau, il y eut une hausse générale de toutes les valeurs et le cours de la vente ne fut nullement affecté malgré les craintes de réalisations de la part des banquiers qui avaient favorisé la conversion.

« Au reste, il n'y a rien de mieux que de prêcher d'exemple et c'est ce que nous ferons, mes amis et moi, en convertissant notre 4 1/2.
» Agréé etc.

» F. BARTHOLONY. »

La Soultte du 4 1/2.

Une question intéressante que les rentiers doivent se poser en acceptant la conversion est celle-ci :

A quel taux faut-il que le 3 p. 0/0 se maintienne pour que le rentier retrouve dans le prix de la rente nouvelle qui va lui être donnée en échange de son 4 1/2, la valeur de la soultte qu'il va verser au Trésor?

Si l'on calcule sur le pair du 4 1/2 à 100 fr. prix auquel le 4 1/2 serait remboursable par l'Etat, ce taux est de 70 fr. 25 c.

En effet, 30 fr. de rente 4 1/2 remboursable par l'Etat à 100 fr., représentent un capital de 666 fr. 66 c.

La soultte à payer au trésor étant de 36 fr. (à raison de 5 fr. 40 c. par 4 50 de rente), ces 30 fr. de rente reviendront pour le porteur à 702 fr. 66 c.

Pour que le rentier retrouve et son remboursement au pair et sa soultte, il suffit que la rente se maintienne au cours de 70 fr. 25 c. Aujourd'hui le 4 1/2 est à 100 fr. 40 c. y compris 2 fr 25 c. pour le coupon échéant au 22 mars prochain soit donc 98 fr. 15 c.

30 fr. de rente à ce taux représentent 655' »

Et en y ajoutant la soultte réduite par le paiement comptant de 36. à 34, ci..... 34 »

Le total est..... 689' »

Par conséquent, au cours du 4 1/2 à la bourse d'aujourd'hui, le rentier est couvert du paiement de la soultte, si le 3 p. 0/0 est à 68 fr. 90 c.

Tout ce qui est au-dessus de ce cours constitue le bénéfice du rentier, bénéfice réalisable à sa volonté.

Le 3 p. 0/0 nouveau est à 69 fr. 35 c. On voit donc qu'il y a dès à présent un bénéfice immédiat pour le rentier à faire la conversion au lieu de vendre son 4 1/2.

L. LAPALME.

(Extrait du journal : la Semaine financière.)

Chronique locale.

Le bal donné avant-hier à l'hôtel de la Préfecture a été véritablement magnifique. La réunion était brillante et nombreuse. L'éclat des lumières, la fraîcheur et l'élégance des toilettes, tout contribuait à donner à cette fête un aspect magique.

M. le Préfet et M^{me} Montois ont fait avec leur affabilité ordinaire les honneurs de cette délicieuse soirée.

On ne s'est séparé que vers 5 heures du matin.

Par décision de M. le conseiller d'Etat, direc-

La plus agréable distraction, à Paris, pendant le Carnaval, c'est le bal masqué. De tout temps, en France, ce divertissement a été en grande vogue. C'est dans un bal masqué, vers la fin du quatorzième siècle, qu'un de nos rois faillit se brûler vif; au milieu d'un bal masqué, deux siècles plus tard, le beau Buckingham, ce type gracieux de la légèreté courtoisanesque et du vice aimable, déclarait son amour à la reine de France Anne d'Autriche, sous les yeux même de son puissant et dangereux rival, le cardinal Richelieu; au bal masqué de l'Opéra, au dix-huitième siècle, que les ennemis de Marie-Antoinette affectaient de voir cette reine dans la personne d'une vile courtisane; au bal masqué, enfin, que se précipite aujourd'hui tout ce que la France a de folâtre jeunesse; à ce fameux bal de l'Opéra! où des travestissements de mille couleurs et d'autant de formes diverses, viennent se mêler et se confondent au milieu d'une salle éblouissante de lumière et d'or; où une musique délicieuse vous enlève, vous enchante; où un monde de danseurs s'agit et se perd dans les tourbillons sans fin d'une danse rapide; où le spectateur de cette frénésie humaine, se croit le jouet d'un rêve, d'une illusion. — Quel ne serait pas, grand

leur général des postes, en date du 22 février 1862, ont été nommés :

M. Vayssié, directeur à Gramat, en remplacement de M^{me} Peyrichou, décédée.

M^{lle} Goudal, directrice à Frayssinet, en remplacement de M. Vayssié.

Hier soir, le sieur Blanc (Louis) conduisait le courrier de Castelfranc à Cahors. Arrivé près de l'octroi, son cheval heurte contre le timon d'une charrette que l'obscurité de la nuit empêchait de voir, et tombe raide mort. Blanc, renversé de son siège, est relevé sans connaissance. Ses jours ne sont pas en danger.

Le sieur D..., forçat libéré, assujéti à la surveillance légale, à Cahors, vient d'être pris par la police en flagrant délit de mendicité. Il a été immédiatement mis à la disposition de M. le procureur impérial.

On nous écrit de Catus : Pendant le violent orage qui a éclaté le 20 de ce mois, sur notre ville, le foudre est tombée dans le village de Montplaisir, aux environs de Catus, sur la maison de la veuve Bonafous. Un incendie se déclara aussitôt, et devora simultanément, malgré les plus prompts secours, la maison entière et une grange contiguë. On ne put arracher aux flammes qu'une charrette, l'atelage et quelques vieux meubles. La perte est évaluée à 4,600 fr. Les bâtiments étaient assurés à la Compagnie du Phénix.

Le nombre des conversions demandées jusqu'à ce jour à la recette générale du Lot, est déjà de 480.

Conversion des rentes 4 1/2
Les percepteurs sont autorisés, dans les conditions déterminées par la note circulaire du 14 février, à recevoir les demandes de conversion jusqu'au dernier jour 6 mars prochain inclusivement.

Dans ce cas, le Maire de la résidence du percepteur constatera sur chaque lettre que la demande de conversion a été reçue par ce comptable avant l'expiration du délai fixé par l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 février.

MM. les Maires sont invités à donner aux percepteurs tout le concours nécessaire.

Le public est prévenu que, jusqu'au 6 mars prochain, les bureaux destinés à recevoir les déclarations relatives à la conversion, seront ouverts à Paris, au trésor public, et dans les départements, chez les receveurs généraux et particuliers, tous les jours, y compris les dimanches, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Les demandes d'échange des obligations trentenaires du trésor, contre les rentes 3 0/0 de nouvelle création se font également tous les jours au trésor et aux caisses des recettes générales et particulières.

Les percepteurs des finances sont autorisés à recevoir les titres des rentiers et les demandes de déclarations et à les transmettre sans frais aux recettes générales et particulières.

Les porteurs qui demandent la conversion peuvent se libérer de la soultte en tout ou en partie, sous le bénéfice de l'escompte à 4 p. 0/0 ou se borner à faire leur déclaration; le premier terme de la soultte n'est exigible que le 1^{er} juillet prochain.

Dieu, l'étonnement du régent qui institua en 1715 les bals de l'Opéra éclairés, à cette époque, par de modestes chandelles, s'il lui était permis de voir les bals tumultueux et resplendissants d'aujourd'hui!

Mais trêve de plaisirs. Voici les jours de jeûne et d'abstinence qui se lèvent, le Carême nous montre déjà sa figure blême; voici l'heure, amateurs des plaisirs qui paraissent attachés à la vie par des chaînes si fortes et presque indestructibles, où ces paroles sacrées vont retentir à nos oreilles pour nous rappeler la fragilité et le néant des choses humaines : « Souviens-toi, homme, que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière. »

LOUIS LAYROT.

THÉÂTRE DE CAHORS.

BAL PARÉ ET MASQUÉ

le Dimanche gras, 2 mars, et le Mardi gras, 4 mars. — Prix d'entrée : 2 fr. par cavalier, et 50 c. pour les dames aux premières; entrée libre pour les dames dansantes dans la salle du bal. Costumes nouveaux au théâtre.

